Rêves

l'association qui réalise les Rêves
des enfants très gravement malades

Rapport de gestion

2019 - 2020

Made with infogram

COMPTE DE RESULTAT

1- Données générales

Le montant des produits d'exploitation de l'exercice est de 1 168 291,97 euros en diminution de 711 711 euros par rapport à l'exercice précédent du fait :

- des dons en nature : - 277 255 euros,
- des manifestions : - 243 471 euros,
- des partenariats : - 63 701 euros,
- don : - 57 164 euros,
- des legs et donations : - 57 139 euros,
- subventions : - 6 717 euros.

Le montant des charges d'exploitation sur la même période est de 1 416 542,24 euros en diminution de 461 674 euros du fait :

- de la réalisation des rêves : - 316 444 euros,
- de la communication : - 139 816 euros

Le résultat de l'exercice est de - 229 636 euros en diminution de 247 072 euros par rapport à l'exercice précédent.

Faits significatifs

La crise sanitaire liée à la COVID a eu un impact majeur sur l'activité de l'association. Les rêves n'ont pas pu être réalisés, la grande majorité des manifestations a été annulée ou reportée.

Les rêves :
- 187 enfants ont bénéficié d'un rêve sur l'exercice, soit une diminution de 48 %
- 309 nouveaux enfants ont vu leur demande de rêve acceptée sur l'exercice soit une diminution de 17 %

Legs : sur l'exercice un legs a été accepté pour un montant de 69 000 euros

Délégation : 1 fermeture (74) et transfert de la délégation de l'Aisne vers la Marne.

Communication : des diffusions gracieuses du spot de l'association sur des chaînes de télévision. Ceci a généré un montant important de don en nature : 224 255 euros.

Made with infogram

2 Données détaillées

2.1 Les produits

Les cotisations représentent un montant de 11 318 euros, en diminution de 10 %.

Les subventions représentent 3 939 euros diminution de 6 717 euros. Ces subventions sont sollicitées par les délégations auprès des collectivités locales de leur département.

Les dons : 149 011 euros en diminution de 27 %.

Manifestations : le montant est de 180 828 euros en diminution de 57 % par rapport à l'année dernière. Ces manifestations sont organisées par Rêves ou par des partenaires tiers. Avec la crise sanitaire, de nombreuses manifestations ont été annulées ou reportées.

Don en nature : 390 146 euros en diminution de 41 %. Nous avons eu en effet moins de passages gracieux de notre spot sur des chaînes de télévision et moins de dons en nature pour les rêves puisque ces derniers n'ont pas pû être réalisés.

Partenariat : 289 235 euros en diminution de 18 %. Il a été plus facile pour les entreprises de maintenir des actions et nous avons également renforcé nos démarches auprès de nouvelles entreprise ce qui a permis de limiter la diminution.

Les dons en ligne : 38 458 euros en diminution de 1 441 euros.

Legs : 83 329 euros en diminution de 57 139 euros.

Transfert de charges d'exploitation : 19 293 euros. Il s'agit de l'aide financière d'Uniformation versée lorsque le directeur était en formation.

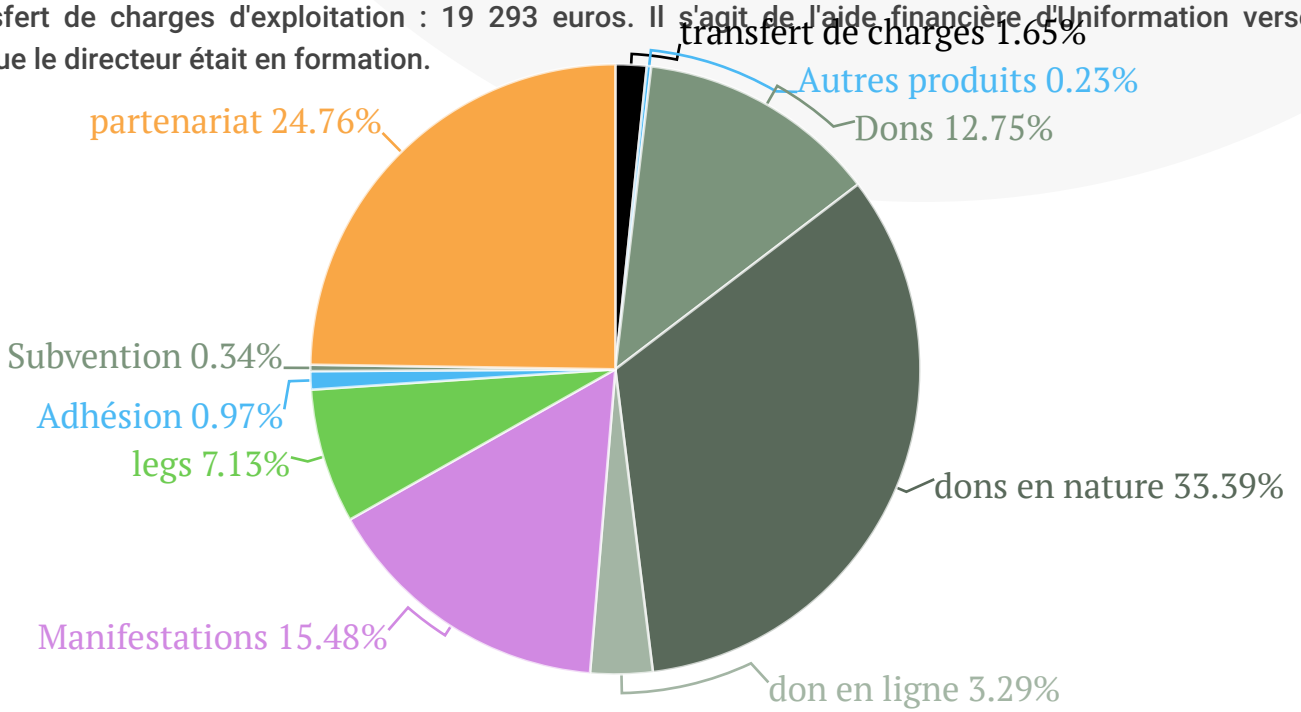

Made with infogram

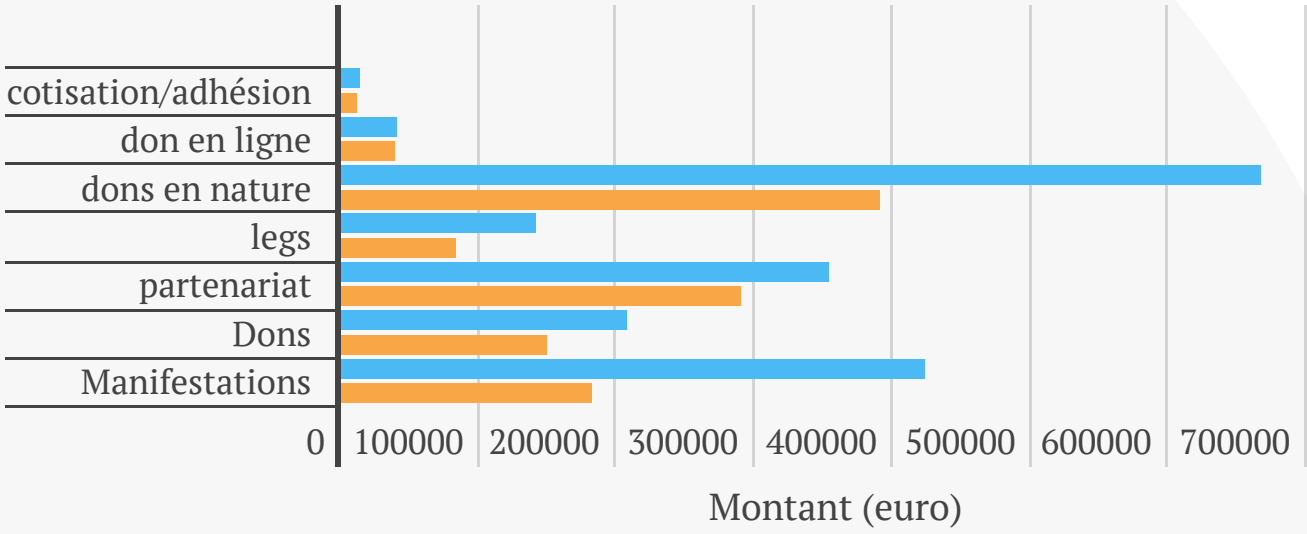

Comparaison des ressources entre les deux derniers exercices

2.2 Charges

Le montant total des charges d'exploitation est de 1 416 542 euros. Ce montant est en diminution de 461 674 euros.
Cette diminution est essentiellement due à :

- **316 444 euros en moins pour la réalisation des rêves,**
- **139 816 euros en moins pour la communication. Il y a eu moins de dons en nature liés au passage gracieux du spot télé.**

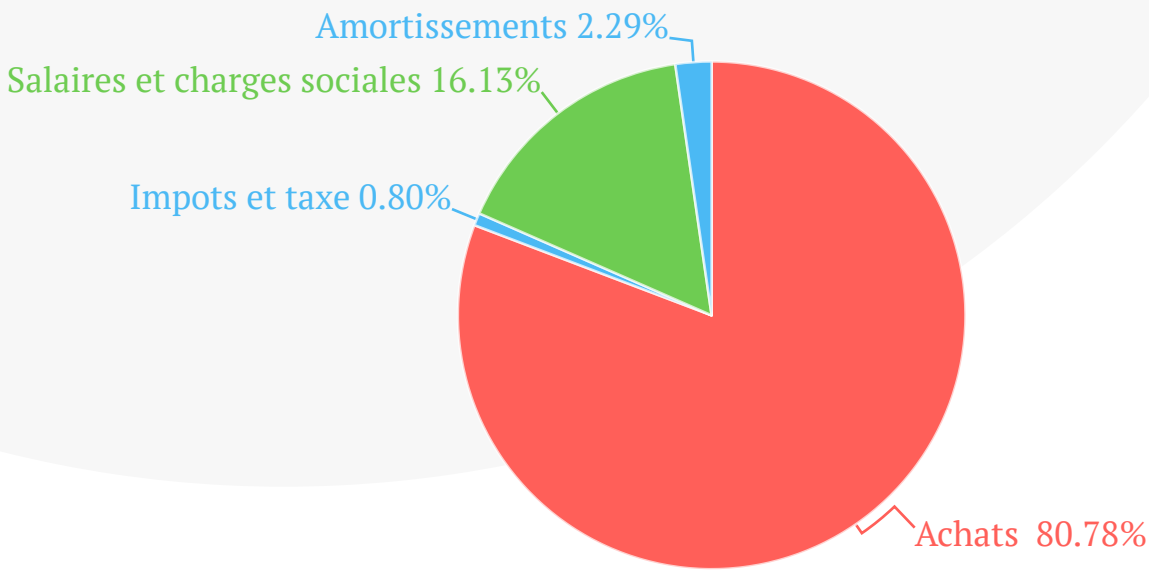

Made with infogram

2.2.1 Autres achats et charges externes :

Ces différents postes de dépense intègrent les dons en nature afin de refléter la réalité de l'activité.
Le graphique ci-dessous montre la ventilation des achats par type de dépense. Le pourcentage est exprimé par rapport au montant total de ces différents postes soit 1 088 804 euros.
Frais logistiques des rêves : 487 430 euros dont 86 559 euros de dons en nature, soit environ 44% des achats. Les achats logistiques pour les rêves ont diminué de 316 444 euros entre les deux exercices. Du fait du confinement, 187 enfants ont réalisé leur rêve au 30 juin 2020 ; soit une diminution de 48% du nombre de rêves réalisés. Le nombre de demandes de rêves reste quant à lui important : 309 nouveaux enfants ont vu leur demande de rêve acceptée. Les rêves des enfants ne sont pas annulés mais reportés.
Manifestation : 100 163 euros dont 34 084 euros de dons en nature. Ce poste est en augmentation de 16 000 euros environ car nous avons organisé en octobre 2019 une manifestation importante à Paris dans le cadre des 25 ans d'activités de l'association.
Communication : 329 482 en diminution de 139 816 euros. Cette diminution liée aux dons en nature pour les passages du spot sur les chaînes de télévision. Nous avons eu moins de passage du spot. Les dons en nature pour la communication représente 224 255 euros.
Objet Rêves : 7 485 euros. Le montant est augmentation de 973 euros

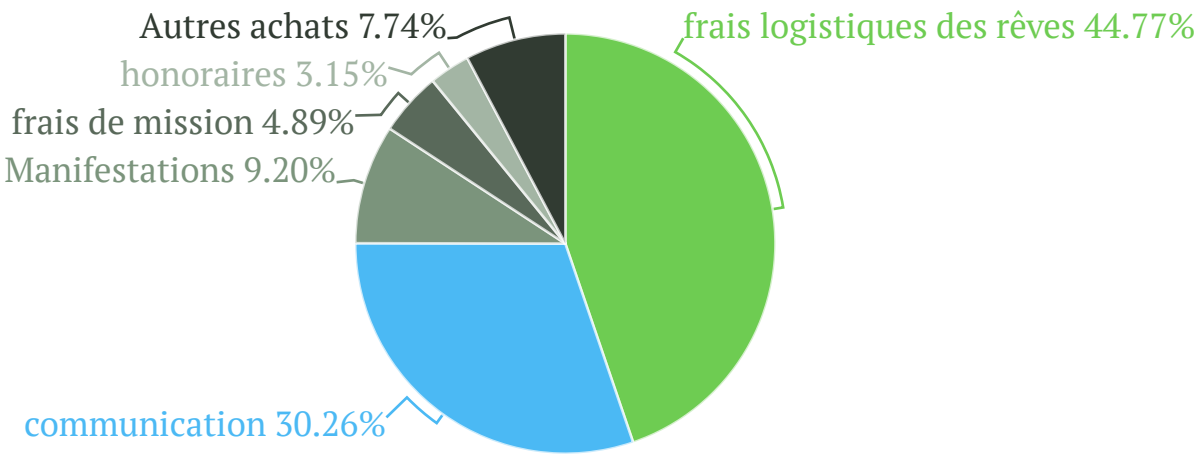

Frais actes et contentieux : 2 400 euros
Petit Outillage : 708 euros en diminution de 454 euros
Entretien Immobilier : 4 085 euros correspondent à la prestation pour le ménage des locaux du siège. Ce poste est en diminution car pendant le confirment, nous n'avons pas fait intervenir le prestataire.
Honoraires : 34 315 euros dont 13 690 euros de don en nature.
Frais de mission : 53 395 euros dont 25 215 euros de dons en nature correspondant aux abandons de frais des bénévoles
Affranchissement : 7 576 euros en diminution de 16%
Téléphone : 3 681 euros en diminution de 911 euros,
Internet : 2 249 euros en augmentation de 709 euros car nous avons du passé à la fibre pour faciliter l'activité.
Cotisation : 570 euros pour notre adhésion à l'IDAF

Made with infogram

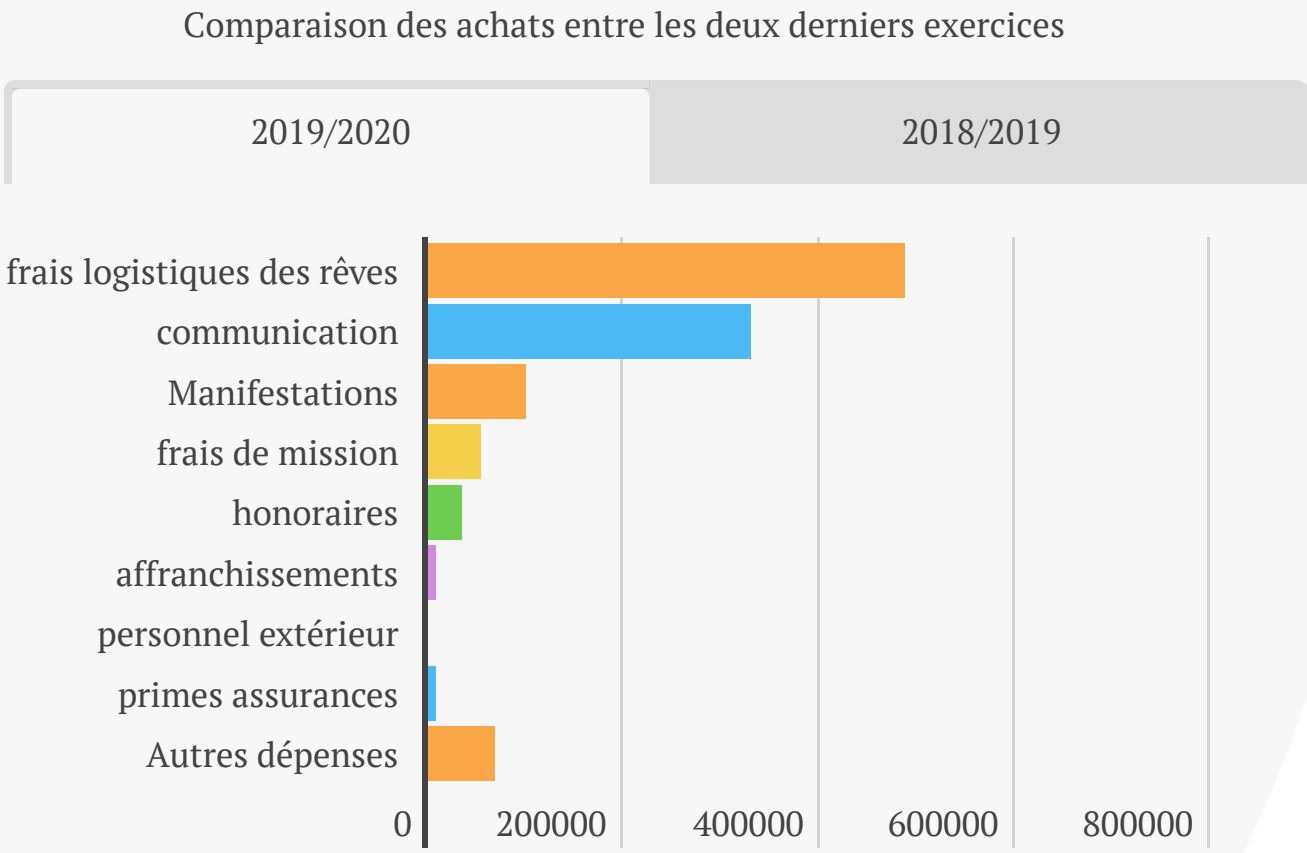

2.2.2 Charges salariales

Formation continue : 5 503 euros.

Salaires bruts : 228 312 euros, en augmentation de 8 334 euros par rapport à l'exercice précédent. Nous avons, en effet, eu deux fins de contrat (un licenciement pour inaptitude et une démission) qui ont généré des frais : prime de licenciement et paiement des congés payés non pris.

Charges sociales : 68 695 euros en diminution de 8 259 euros

Résultat d'exploitation : - 248 250 euros.

Résultat financier : 24 855 euros. Les produits financiers sont les intérêts des comptes de placement.

Résultat exceptionnel : - 6 241 euros.

Résultat de l'exercice : - 229 636 euros
Grâce à la gestion économe de l'association depuis des années, les placements financiers lui permettent d'absorber cette perte.

Made with infogram

Bilan de l'actif

Le montant de l'actif est de 2 345 124 euros. L'actif exprime tout ce que Rêves possède à la fois en biens et en argent.

Immobilisation corporelles : 515 372 euros. Les immobilisations comprennent les agencements, le matériels de transports, le matériels informatique ainsi que le bâtiment de Villefranche sur Saône. Durant cet exercice, nous avons eu de nouvelles immobilisations : changement du système de climatisation réversible, changement du serveur informatique et des ordinateurs.

Valeurs mobilières de placement : 1 570 787 euros. Les valeurs mobilières de placement correspondent à l'argent placé en bons de caisse. Le montant est en diminution de 104 502 euros

Disponibilités : 114 977 euros en diminution de 22 585 euros.

Créances : 130 119 euros. Il s'agit de l'argent du à Rêves mais non encore encaissé. Au 30 juin 2020, nous avions en effet des partenariats, des dons et un legs non encaissés. Ce montant est en diminution de 38 221 euros car il y a eu moins d'activités du fait de la crise sanitaire.

Les charges constatées d'avance : 27 383 euros. Elles correspondent à des décaissements effectués avant le 30 juin 2020 mais qui concernent l'activité après le 30 juin. Ce sont notamment des rêves réalisés entre juillet et septembre 2020. Le montant est en diminution de 54 410 euros car nous avons organisés moins de rêves.

Bilan du passif

Le montant du passif est de 2 345 124 euros. Le passif exprime tout ce que l'association doit.

Résultat de l'exercice : - 229 636 euros.

Fonds associatif : 1 684 536 euros.

Dettes : 167 353 euros. Nous avons moins de dettes car l'activité est moindre et car nous continuons de rembourser notre emprunt.

Produits constatés d'avance : 493 235 euros. Il s'agit des dons, quelle que soit l'affectation, encaissés sur l'exercice et qui sont affectés à des rêves non réalisés au 30 juin 2020. Les dons sont ainsi reportés sur l'exercice qui verra la réalisation du rêve. Ceci permet de constater recette et charge liées à un rêve sur le même exercice.

Made with infogram

Informations sur les évènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion :

Néant

Compte Emploi Ressources

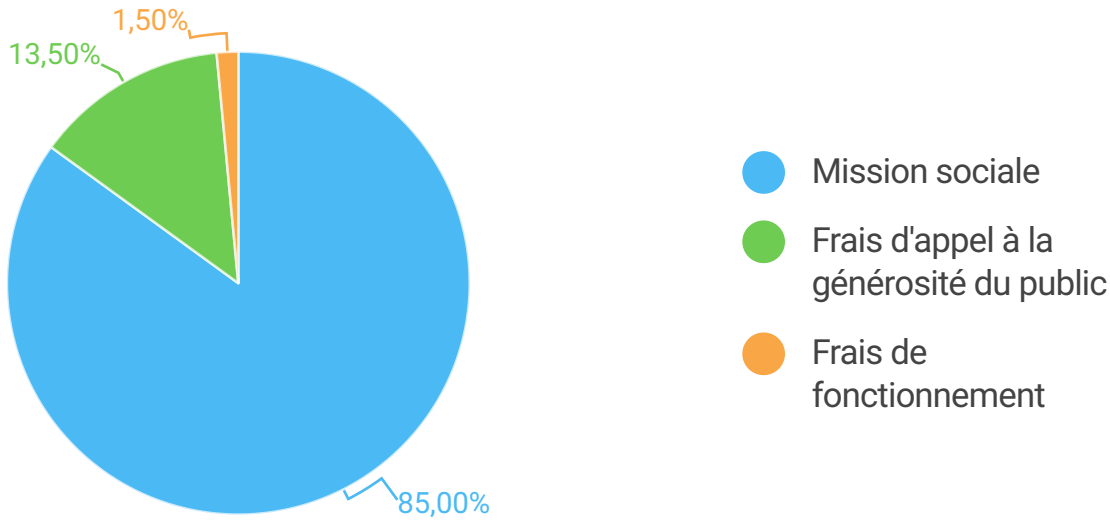

La réalisation du compte-emploi des ressources (CER) est une obligation pour les associations ayant recours à la générosité du public. Nous considérons que l'ensemble des ressources de l'association provient de la générosité du public. Aussi, nous rendons des comptes sur l'ensemble des ressources perçues et sur l'ensemble des dépenses engagées par l'association.
Le CER permet de donner une visibilité aux donateurs sur les dépenses faites par l'association pour trois grands postes :

- **Mission sociale (85%) :** Il s'agit de toutes les missions qui n'existeraient plus si la mission sociale n'était pas réalisée. Pour Rêves, il s'agit de l'organisation et de la réalisation des rêves individuels, l'organisation des journées récréatives, la communication auprès des donateurs qui parrainent un rêve en particulier.
- **Frais de recherche de fonds (13%) :** il s'agit de la communication, du traitement des dons (émission du reçu fiscal par exemple), de la recherche de fonds privés auprès d'entreprises ou d'autres types de partenaires.

- **Frais de fonctionnement (2%) :** les frais liés à la vie de la structure associative.

Il s'agit ici d'un aperçu global synthétique. En effet, Rêves donne la possibilité au donateur d'affecter 100% du montant de son don à un rêve.

Made with infogram

I<u>nformations sur l’évolution prévisible de la situation de l’association et les perspectives d’avenir :</u>

Le Conseil d’Administration a décidé de :

- Organiser un colloque virtuel

- Ne pas remplacer le poste "partenariat" étant donné la situation sanitaire et de confier cette mission à la directrice

- continuer à investir dans la communication avec le soutien d’une agence de communication pour adapter notre communication aux enjeux de la diminution des dons.

Made with infogram

Budget prévisionnel 2020-2021

Dépense	Charges prévisionnelles 2020/2021
Intitulé	
réalisation des rêves	600 000
Manifestations	25 000
communication	105 000
objets Rêves	5 000
25 ans	
Diffusion spot (don en nature)	
petit outillage	400
fourniture administrative	4 000
location salle	1 500
Location photocopieur	7 000
Location TPE	600
location téléphone GE Capital	2 500
location SECAP	1 500
Abonnement alarme	680
Charges copropriété	7 000
entretien immobilier	5 000
location box	1 500
maintenance	10 000
primes assurances	8 000
documentation	70
personnel extérieur	0
honoraires	34 000
Frais juridique et contentieux	500
cadeaux	400
cotisations + don	350
frais de mission	40 000
mission fonctionnement	3 000
affranchissements	6 000
téléphone	4 500
internet	1 500
services bancaires	3 000
Autres achats non stockés	**878 000**
Impôts et taxes	**12 000**
Frais de personnel	**240 000**
dotations immobilisation corporelle	**50 000**
Total	**1 180 000**

Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles 2020/2021
Cotisations des adhérents Produits de l'activité	20 000
Dons	200 000
Partenariat	350 000
Manifestations	180 000
Subvention	5 000
Dons en ligne	40 000
Autres produits	5 000
Legs	
Indemnités chômage partiel	20 000
Total	820 000
Don en nature	350 000
Total	1 170 000
Transfert de charges exploitation	2 000
Résultat financier	8 000
Total général	1 180 000

Made with infogram

Association Rêves

141 allée de Riottier - CS 7007 Limas
69651 Villefranche-sur-Saône Cedex

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Tél. : 04 72 61 05 76
Fax : 04 78 62 21 04
www.bdo.fr

Association Rêves

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Rêves relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des méthodes de reconnaissance des différentes ressources de la période et de la correcte séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du trésorier arrêté le 24 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lyon, le 17 novembre 2020

BDO Lyon Audit
Représentée par

Roger-Pierre JERABEK
Commissaire aux comptes
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	85 877	6 765	79 112	50 669
Immobilisations corporelles	515 372	93 123	422 249	410 615
Immobilisations financières	306		306	306
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**601 555**	**99 888**	**501 668**	**461 590**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	130 119		130 119	168 340
Valeurs mobilières de placement	1 570 787		1 570 787	1 675 289
Disponibilités (autres que caisse)	114 977		114 977	137 562
Caisse	190		190	21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 816 073**		**1 816 073**	**1 981 212**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	27 383		27 383	82 248
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**27 383**		**27 383**	**82 248**
TOTAL GENERAL	**2 445 011**	**99 888**	**2 345 124**	**2 525 051**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 30/06/2020	au 30/06/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	112 000	112 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves	200 000	200 000
Résultat de l'exercice	**-229 636**	**17 437**
Report à nouveau	1 602 172	1 584 736
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**1 684 536**	**1 914 172**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**1 684 536**	**1 914 172**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	62 353	82 661
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	42 488	63 002
Autres	62 512	59 572
TOTAL DETTES	**167 353**	**205 235**
Produits constatés d'avance	**493 235**	**405 644**
TOTAL GENERAL	**2 345 124**	**2 525 051**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

(1) Dont à plus d'un an (a)	27 816
Dont à moins d'un an (a)	632 772
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 30/06/2020	Exercice N-1 30/06/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	194 867	440 815
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 939	10 657
Cotisations		
Autres produits	969 486	1 428 532
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 168 292**	**1 880 003**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 088 804	1 537 382
Impôts, taxes et versements assimilés	10 740	8 629
Rémunérations du personnel	217 397	230 438
Charges sociales	68 696	76 955
Dotations aux amortissements	30 896	24 803
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	9	10
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 416 542**	**1 878 217**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-248 250**	**1 786**
PRODUITS FINANCIERS	**25 516**	**6 976**
CHARGES FINANCIERES	**661**	**925**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**271**	**24 636**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**6 512**	**15 037**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES A		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-229 636**	**17 437**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : REVES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 2 345 124 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 229 636 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de coronavirus (COVID-19), ainsi que les mesures sanitaires prises pour l'éradiquer, sont des événements qui vont probablement affecter significativement notre activité économique pour les mois à venir.
L'impact éventuel de la pandémie a été intégré dans la présentation des dits comptes.
A la date d'arrêté des dits comptes, l'impact financier de cette épidémie sur l'exercice suivant ne peut encore être évalué avec précision.

Un important décalages de charges ont été engendrés par l'épidémie de la CODIV-19 au titre de cet exercice

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 137	84 449	1 040	85 877
Immobilisations incorporelles	**53 137**	**84 449**	**1 040**	**85 877**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	422 003			422 003
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 524	11 370	4 951	52 942
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 149	28 946	80 668	40 427
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**560 675**	**40 316**	**85 619**	**515 372**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	106			106
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	**306**			**306**
ACTIF IMMOBILISE	**614 119**	**124 765**	**86 659**	**601 555**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 468	5 337	1 040	6 765
Immobilisations incorporelles	**2 468**	**5 337**	**1 040**	**6 765**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	47 275	15 758		63 034
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 091	4 810	1 829	16 073
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	89 694	4 991	80 668	14 016
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**150 061**	**25 560**	**82 497**	**93 123**
ACTIF IMMOBILISE	**152 529**	**30 896**	**83 537**	**99 888**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 157 702 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	130 119	130 119	
Charges constatées d'avance	27 383	27 383	
Total	**157 702**	**157 502**	**200**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Produits à recevoir

	Montant
Produits a recevoir	130 119
Intérêts coururs à recevoir	20 367
Total	**150 486**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes a la clôture de l'exercice s'élève à 660 588 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	62 353	34 537	27 816	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 488	42 488		
Dettes fiscales et sociales	62 512	62 512		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	493 235	493 235		
Total	**660 588**	**632 772**	**27 816**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	20 445			
(**) Dont envers les associés				

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenues	6 033
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	137
Congés & RTT à payer	25 963
Org.soc. ch/congés & RTT à pay.	8 965
Etat Charges à payer	3 173
Total	**44 272**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	27 383		
Total	**27 383**		

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	342 943		
Total	**342 943**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 400 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Résultat financier

	30/06/2020	30/06/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	25 516	6 976
Total des produits financiers	**25 516**	**6 976**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	661	925
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**661**	**925**
Résultat financier	**24 855**	**6 051**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transf.charges d'exploit.	19 293	
	19 293	
Total	**19 293**	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1		1	1
Employés		5	5	5
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	**1**	**5**	**6**	**6**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Engagement Retraite :
La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière.
Il n'a pas été signé un accord particulier.
Les engagements corrspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	146 016	228 900
Prestations en nature	390 146	667 401
Dons en nature		
Total	**536 162**	**896 301**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

1-Contributions volontaires

Autres informations

Il s'agit essentiellement du bénévolat et de la mise à disposition de personnes par des entités tierces.Les dispositions ne préconisent pas leur
valorisation dans le compte de résultat, mais une évaluation de celle-ci dans l'annexe :

Valorisation des heures de volontariat : Pour l'exercice 2019/2020 le bénévolat est estimé à 11 668 heures, et est valorisé à un taux horaire de (charges sociales comprises) de 12 euros pour les bénévoles et de 20 euros pour la présidente et la trésorerie.
Cette méthode valorise les heures de volontariat à : 146 016 euros.

Les organes de direction ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

2- Valorisation des prestations en nature

Pour l'exercice 2019/2020, les dons en nature se répartissement de la façon suivante :

Manifestations : 34 084 euros
Réalisations projets : 86 559 euros
Communications : 224 255 euros
Maintenance : 6 100 euros
Frais de mission : 25 215 euros
Petit outillage : 243 euros
Honoraires Expert-comptable : 13 690 euros

Soit un total de 390 146 euros

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Donations

A la clôture du bilan au 30/06/2020, il apparaît des legs en cours acceptés par le Conseil d'administration pour la somme de 69 000 euros.

Association Rêves

141 allée de Riottier - CS 7007 Limas
69651 Villefranche-sur-Saône Cedex

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

Tél. : 04 72 61 05 76
Fax : 04 78 62 21 04
www.bdo.fr

Association Rêves

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Lyon, le 17 novembre 2020

BDO Lyon Audit
Représentée par

Roger Pierre JERABEK
Commissaire aux comptes
Associé